

L'ISSOUDUNOIS

ISSOUDUN, ENSEMBLE AVEC FIERTÉ

Volume 13, numéro 06
Juin 2020

Bonjour chers citoyens,

Concernant le camp de jour estival, le conseil a eu à prendre une décision difficile lundi soir dernier quant à son ouverture ou sa fermeture pour l'été. Dans le contexte de pandémie actuel, le gouvernement a permis l'ouverture des camps de jour mais avec une montagne de restrictions tout à fait compréhensibles. Par contre, pour une petite municipalité comme la nôtre avec peu d'employés, la désinfection nécessaire plusieurs fois par jour et le manque d'espace disponible pour respecter toutes ces règles rend très complexe l'ouverture du camp de jour municipal.

Le conseil a, malgré toutes ces difficultés, pris la décision d'ouvrir le camp de jour (dans la mesure où nous avons les employés nécessaires pour effectuer les tâches requises) afin de conserver ce service et d'apporter un support aux parents qui en bénéficieront. Par contre, le nombre de jeunes par animateur étant très faible par rapport à ce qui se fait habituellement, le manque d'espace disponible pour respecter les règles de distanciation et l'obligation d'avoir les mêmes animateurs avec les mêmes groupes en tout temps nous obligent à diminuer le nombre d'enfants qui seront admis au camp de jour, à être très sévères sur le respect des règles qui seront présentées aux parents et à abolir le service de garde pour l'été. Nos animateurs seront donc présents de 9h à 17h tous les jours et la municipalité va contacter les parents rapidement afin de déterminer qui aura accès au camp de jour cet été.

Nous sommes désolés de ne pouvoir offrir le même service que lors des années précédentes aux parents de notre municipalité, mais je suis convaincue que vous comprendrez que la municipalité ne pouvait faire autrement.

Prenez soin de vous et de nous.



Annie Thériault

Mairesse

L'ISSOUDUNOIS

Bulletin d'information de la municipalité d'Issoudun



En ligne au www.issoudun.qc.ca

PRINCIPALES DÉCISIONS PRISES PAR VOTRE CONSEIL MUNICIPAL À LA
SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} JUIN 2020

AUTORISER	les demandes de permis suivantes: - Agrandissement résidentiel et abattage d'arbres / 477 route de l'Église - Aménagement extérieur / 484 route de l'Église - Patio / 486 route de l'Église
OCTROYER	le contrat de marquage des rues à Durand Marquage inc.;
AUTORISER	l'ouverture du camp de jour 2020 et l'embauche du personnel nécessaire à sa réalisation;
ACCEPTER	l'offre de service pour le camp d'été Oxygène d'Isoud Gas dans le cadre du camp de jour 2020

* * *

ANNONCE DES MODIFICATIONS DU PROJET DE RÈGLEMENT 2020-05 ET DE L'ANNONCE D'UN ÉVÈNEMENT
DE MOTOCROSS DANS LE PARC INDUSTRIE SUR TROIS (3) JOURS ENTRE LE 5 ET LE 7 SEPTEMBRE 2020

ATTENDU	les articles 4 et 5 du Règlement 2017-02 ainsi que de l'article 5.1 du Règlement 2019-04 décrétant les jours et les heures d'ouverture ainsi que les mesures d'atténuation du bruit des motocross dans le parc industriel qui demande au propriétaire du site de motocross de déterminer avant le 1 ^{er} avril de chaque année ces évènements d'envergure;
ATTENDU QUE	la Municipalité a reçu les informations le 20 février 2020;
ATTENDU QUE	la Municipalité a convoqué une réunion du comité de liaison le lundi 16 mars 2020 afin de discuter des demandes affiliées aux activités de motocross pour la saison 2020;
ATTENDU QUE	le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours, mais renouvelé à plusieurs reprises et toujours en vigueur au moment d'adopter la présente résolution;
ATTENDU QUE	la réunion a dû être annulée et reportée ultérieurement jusqu'à ce que les mesures gouvernementales s'assouplissent;
ATTENDU QUE	dans ces circonstances, la Municipalité n'a pu répondre à son obligation prescrite à l'article 5 du Règlement 2017-02 qui prévoit qu'elle devra aviser adéquatement les citoyens de la Municipalité par le biais de son journal municipal d'avril ou de mai et sur son site Internet;
ATTENDU QUE	l'évènement de motocross demandé pour 3 jours entre le 5 et le 7 septembre 2020 doit se dérouler dans un peu plus que 3 mois;
ATTENDU QUE	l'annonce de cet évènement par la Municipalité se fait de façon diligente pour que toutes les personnes intéressées en soient informées dans un délai raisonnable;
ATTENDU QUE	le 19 mai 2020, le gouvernement du Québec a confirmé que la pratique de motocross était à nouveau permise sous respect des dispositions applicables exigées par le ministère de la Sécurité publique;
ATTENDU QUE	le 21 mai 2020, le propriétaire du site déposait à la Municipalité les demandes de modification au règlement 2017-02 et son plan-cadre pour la prévention et le contrôle des infections à la COVID-19 dans les parcs récréatifs préparé par SNC-Lavalin et approuvé par le gouvernement;
ATTENDU QUE	le comité de liaison s'est réuni le mardi 26 mai 2020 pour traiter des différentes demandes dans le cadre de la réouverture et de l'opération du site de motocross dans le parc industriel de la Municipalité;

Suite page suivante

ATTENDU QUE dans ces circonstances, la Municipalité est d'avis que les citoyens se doivent d'être informés adéquatement et dans les meilleurs délais possibles dans le présent contexte des dates affectées par l'évènement d'envergure et des demandes reliées à la modification du Règlement 2017-02; 2020-05.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Fernand Brousseau et résolu à l'unanimité des membres présents d'informer les citoyens de la Municipalité par le biais de son journal de juin, ainsi que sur son site internet, des informations relatives à la démarche de modification du Règlement 2017-02, des dates de l'évènement d'envergure et de quelle procédure suivre pour déposer leur avis avant l'adoption du Règlement 2020-05.

* * *

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2020-05 : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2017-02 ET LE RÈGLEMENT 2019-04 AFIN DE MODIFIER CERTAINS JOURS ET HEURES D'OUVERTURE POUR L'UTILISATION DES MOTOCROSS AINSI QUE LE REMPLACEMENT DES ÉVÉNEMENTS D'ENVERGURE POUR LA SAISON 2020 SEULEMENT

La Municipalité a déposé sur son site internet le premier projet de règlement 2020-05 pour que les citoyens puissent le consulter. Vous êtes invités à vous y référer et à communiquer avec la Municipalité, en privilégiant le courriel pour déposer votre avis et vos commentaires sur les différents articles au règlement. L'adoption du règlement par le conseil est prévue lors de la séance extraordinaire du conseil du 8 juin 2020. Ainsi, tout commentaire et avis déposé à la Municipalité avant cette date 17h00 pourra être acheminé au Conseil. Entretemps, nous avons reçu une communication écrite du propriétaire de la piste nous avisant qu'il retire sa demande de modification des heures d'ouverture. Il est donc possible que le conseil modifie le projet de règlement en ce sens avant son adoption. Nous vous remercions de votre implication.

* * *

PROJET ET TRAVAUX EN COURS

La Municipalité a prévu une année 2020 fort chargée en projets, et ce, avant même que la pandémie sévise. Malgré tout, tous les efforts sont déployés pour avancer les différents travaux prévus. Vous trouverez ci-bas un résumé des principaux chantiers et les dates de réalisation ou moment prévus pour la fin.

- Prolongation de la rue Jobin et des Trembles dans le parc industriel TERMINÉS JUIN 2020
- Réfection de la route du Tunnel (sortie 285 de l'autoroute vers le sud) PRÉVUE JUIN 2020
- Mise aux normes du parc municipal (acquisition balançoire et surface) PRÉVUE JUILLET 2020
- Réfection de sections sur le rang et la route de la Plaine *** PRÉVUE SEPTEMBRE 2020
- Prolongation du réseau électrique dans le parc industriel PRÉVUE AUTOMNE 2020

*** Prenez note que dans le cadre des travaux prévus de réfection du rang et de la route de la Plaine, une section du rang de la Plaine sera préalablement pulvérisée en juin 2020 dû à son état de dégradation. Cette section sera pavée à nouveau en 2020 ou 2021, après réception des soumissions, analyse des prix et choix par le Conseil.

Mathieu Roy

Directeur général et secrétaire-trésorier

DATE DE TOMBÉE POUR LES DEMANDES AU CCU : JEUDI 18 JUIN 2020 À 16H00

**PROCHAINE SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL : LUNDI LE 8 JUIN 2020 À 19H30
PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL : LUNDI LE 6 JUILLET 2020 À 19H30**

BUREAU MUNICIPAL FERMÉ AU PUBLIC

Dû à la situation exceptionnelle, le bureau municipal est fermé au public jusqu'à nouvel ordre. Nous demeurons toutefois disponibles pour vous répondre par voies indirectes :

Téléphone : **418-728-2006**

Urgence : 418-728-1577 (situation nécessitant une assistance immédiate des employés de la municipalité en dehors des heures habituelles)

Courriel : admin@issoudun.qc.ca

Poste : 314, rue Principale Issoudun (Québec) G0S 1L0



Pendant les heures habituelles de bureau (du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 12h30 à 16h30) vous pouvez déposer des documents à notre attention dans la boîte aux lettres prévue à cet effet dans le portique du bureau municipal. N'hésitez pas à nous faire signe si le document déposé nécessite une attention immédiate.



TRAVAUX SUR LA ROUTE 271 (ROUTE LAURIER)



Le ministère des Transports effectuera des travaux de réparations de la structure routière à la jonction de la route 271 et de la rivière Noire (près du rang Bois-Franc Ouest) ainsi qu'à la jonction de la route 271 et de la rivière Huron (près du rang Pierriche Ouest).

Les travaux devraient débuter au cours du mois de juin prochain et auront une durée d'environ 10 semaines à la rivière Noire et d'environ 16 semaines à la rivière Huron. Ces travaux entraîneront une circulation en alternance avec le maintien d'une voie. Dans la nuit du 9 au 10 juillet ainsi que du 26 au 27 août 2020 il y aura redirection de la circulation (détour), veuillez suivre la signalisation qui sera sur place à cet effet.

Merci de respecter la signalisation orange sur les chantiers routiers.

BACS À COMPOSTE, RÉCUPÉRATEURS D'EAU DE PLUIE, À ORDURES ET DE RECYCLAGE

Saviez-vous que vous pouvez vous procurer différents types de bacs auprès de votre municipalité?

- Bac à composte (noir, 310 litres) 35.00 \$ (taxes incluses)
- Bac récupérateur d'eau de pluie (200 litres) À RÉSERVER..... 35.00 \$ (taxes incluses)
- Bac à ordures (vert, 360 litres) 110.00 \$ (taxes incluses)
- Bac de recyclage (bleu, 360 litres) 110.00 \$ (taxes incluses)



Faites votre demande au 418-728-2006 ou par courriel à admin@issoudun.qc.ca
Le ou les bacs commandés seront livrés directement à votre domicile.



COLLECTE DE RÉSIDUS VERTS

La MRC de Lotbinière offre pendant la saison estivale une collecte des résidus verts dans chacune de ses municipalités. Les conteneurs sont répartis sur le territoire pour ramasser en vrac le gazon l'été et les feuilles à l'automne. Les résidus sont collectés aux deux semaines (de la fin juin à septembre) et sont apportés au centre de compostage d'Englobe à Saint-Henri-de-Lévis. À Issoudun le conteneur de résidus verts est situé derrière le centre communautaire. Si ce dernier est plein veuillez attendre qu'il soit vidé pour y déposer vos résidus, il est interdit de les laisser en bordure du conteneur.



La forme la plus simple de valorisation du gazon est l'herbicyclage; qui consiste à laisser les rognures de gazon sur votre pelouse après la tonte. Il présente de multiples avantages tels qu'une économie de temps d'entretien de la pelouse, une meilleure résistance de la pelouse à la sécheresse et une diminution de l'utilisation d'engrais. En plus d'être bénéfique sur le plan environnemental, l'herbicyclage permet de diminuer les quantités à traiter ce qui engendre des réductions potentielles de coûts de collecte, de transport et de traitement pour les municipalités.

SERVICE D'ALERTE AUTOMATISÉ

Le service d'alerte automatisé *Somum* rejoint les citoyens d'Issoudun lors de situations d'urgence ou autres événements qui nécessitent de vous informer rapidement. Ce service acheminera un message vocal, un SMS ou un courriel à l'ensemble du territoire ou à un secteur visé.

Informations importantes diffusées :

- Travaux routiers majeurs
- Appels à la prudence en cas de danger d'incendie atteignant un niveau significatif
- Avis d'évacuation
- Tout autre événement qui nécessite de vous informer rapidement



Inscrivez-vous dès maintenant au <http://portail.notre-dame-du-sacre-coeur-issoudun.somum.com/>

Les citoyens ne sont pas automatiquement inscrits à ce service d'alerte, c'est pourquoi il est important de le faire et de maintenir à jour les informations pour être rejoint. Vos renseignements personnels demeurent privés et ne sont utilisés que pour vous faire parvenir les alertes du système. Si vous n'avez pas de connexion internet à la maison, vous pouvez tout de même vous inscrire en demandant l'aide d'un ami ou d'un membre de votre famille. Vous pouvez aussi communiquer avec le bureau municipal au 418-728-2006.

RÈGLEMENT CONCERNANT LES FEUX À CIEL OUVERT EN BREF

Les feux de plaisance sont autorisés aux conditions suivantes :

- Être réalisé dans un appareil muni d'un grillage pare-étincelles sur un socle incombustible
- Avoir un dégagement minimal de 4,5 mètres de tout bâtiment, élément et/ou structure combustible
- Être situé à au moins 1,5 mètres des limites de la propriété
- Doit être en tout temps sous la responsabilité d'une personne adulte (contrôle et extinction)
- Il est interdit de faire un feu lorsque la vitesse du vent excède 20 km/h
- Il est interdit de faire brûler des matières dangereuses et/ou polluantes
- Les flammes ne doivent pas avoir une hauteur supérieure à 2 mètres
- Être fait dans le respect du voisinage (ex. : si la fumée se dirige vers la maison d'un voisin, on ne brûle pas)

Les feux d'artifice en vente libre sont autorisés aux conditions suivantes :

- Doit être en tout temps sous la responsabilité d'une personne adulte
- Respecter la conformité des consignes du fabricant inscrites sur les emballages
- Avoir un dégagement minimal du double de la hauteur prévue de tout bâtiment, élément et/ou structure combustible et dans les limites de la propriété
- Il est interdit de faire des feux d'artifice lorsque la vitesse du vent excède 20 km/h
- Être fait dans le respect du voisinage

Permis de brûlage

L'interdiction de faire des feux à ciel ouvert en forêt ou à proximité est maintenant levée. Cependant vous devez toujours demander un permis (gratuit) auprès du bureau municipal, au moins 24 heures avant la date prévue, avant d'effectuer du brûlage à ciel ouvert. Vous devez avoir reçu l'autorisation avant de commencer.

La Municipalité peut restreindre ou refuser un permis de brûlage si les conditions atmosphériques ne le permettent pas, si les conditions indiquées au permis ne sont pas respectées, si le danger a augmenté et/ou fait l'objet de plainte ou de nuisance. Toute personne qui contrevient au règlement est passible, outre le paiement des frais, d'une amende.





REGROUPEMENT
DES JEUNES
DE LOTBINIÈRE

BONS COUPS DES JEUNES

- Implication des jeunes dans les comités exécutifs de jeunes des MDJ
- Implication de plusieurs jeunes dans les activités de prévention offertes aux jeunes sur Facebook
- Implication des jeunes à la table de volontariat en partenariat avec le Carrefour emploi Lotbinière

rjlotbiniere **rjlotbiniere**

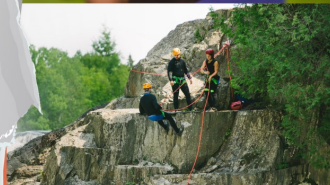
Regroupement des jeunes de Lotbinière

WWW.RJLOTBINIERE.COM

JUIN 2020

Savais-tu que...?

Depuis trois ans déjà, nous avons inauguré le livre des Records jeunesses de Lotbinière. Il contient tous les records réalisés par les jeunes et MDJ. Ce recueil sert à mobiliser les ados à battre les records des autres MDJ et ainsi, augmenter leur sentiment d'appartenance.



DÉCOUVREZ
LOTBINIÈRE
EN ÉTÉ...

DECouvrez LOTBINIERE.COM



FESTI-TALENT

CONCOURS DE TALENT



DESCRIPTION

Du 13 mai au 10 juin 2020

3 prix à gagner

Jusqu'à 450\$ en prix

Montre nous ton talent (en vidéo ou en photo)



RÉFÉRENCES

Sarah Hamel - Conseillère en développement de projets

shamel@carrefouemploi.lotbiniere.com
418-888-8855 poste 234

Festi-talent



CONDITIONS

Demeurer dans la région de Lotbinière

Être âgé entre 16 et 35 ans

Une seule participation par personne

Secrétariat à la jeunesse

Québec

CAREFOUR
EMPLOI · LOTBINIÈRE



Maison de la Famille de Lotbinière



**En ces temps de confinement,
bien que la Maison soit fermée
nous sommes là avec vous
et pour vous par :**
**téléphone, courriel
et Facebook**



• Écoute, soutien et référencement

• Accompagnement des Parents d'enfants 0-5 ans

• Pour mieux intervenir, conseils éducatifs

• Écoute et soutien pour les Grand-Parents

• Médiation

*Pour toutes les familles, tous les types de famille,
partout dans la MRC de Lotbinière*

418 881-3486

maisonfamilotelotbiniere@globetrotter.net

506914

CHEVALIERS DE COLOMB

N'OUBLIEZ PAS ! : L'organisme des Chevaliers de Colomb est basé sur l'entraide (l'unité), la charité et la fraternité. En ces temps incertains et difficiles, n'hésitez pas à demander l'aide dont vous pourriez avoir besoin. Il y a plein de solutions possibles et nous allons les trouver !

Grâce à la vente des billets des Œuvres des Chevaliers, nous avons pu remettre plus de 1 100.⁰⁰ \$ à différents organismes de la région dont Aide Alimentaire Lotbinière, le Regroupement des personnes aidantes de Lotbinière et la Paroisse Saint-Laurent - Rivières-du-Chêne. Le tirage prévu le 17 avril est reporté à une date ultérieure, visitez le www.chevaliersdecolomb.com pour les dernières mises à jour.

Les réunions mensuelles, les événements et les autres activités sont annulées pour l'instant. Nous vous tiendrons informés aussitôt que nous pourrions reprendre certaines activités.

Les Chevaliers de Colomb ont révisé leur cérémonie d'accueil pour les nouveaux membres. Contactez un Chevaliers que vous connaissez ou Simon Noël au 418-285-7967 pour participer à la redistribution des fonds amassés!



CAREFOUR EMPLOI · LOTBINIÈRE

L'équipe d'immigration est là pour toi!

**Tu vis de l'isolement?
Tu n'as pas de réponses à tes
questions?**



Judith Riopel
Coordonnatrice en immigration
418 888-8855 #223



Arthur Barénot
Agent de migration
418 888-8855 #232



Noémie Roy
Conseillère en intégration
418 888-8855 #228



Amélie Séguin-Gougeon
Conseillère en intégration
418 888-8855 #227

INITIATIVE VERTE

Marieke et Rachelle, deux jeunes citoyennes, ont pris l'initiative de ramasser les déchets aux abords du ruisseau Bois-Franc et des alentours. Quelle belle manière d'occuper leur temps libre en cette période de pandémie et avant que l'école recommence.



Bravo les filles, et merci! Chaque petit geste compte!



Bibliothèque
Ludothèque
1a **Rêverie**

MERCREDI DE 18H30 À 20H30 & SAMEDI DE 9H30 À 11H00
FERMÉ LES FÉRIÉS DU 24 JUIN ET 1^{ER} JUILLET

Services en ligne au www.mabibliotheque.ca/cnca
(onglet « Livres & ressources numériques »)

Avoir en main votre carte d'abonné et votre NIP
(NIP = 4 premières lettres de votre nom de famille)

ou

Inscription en ligne au
<http://www.reseaubibliocnca.qc.ca/fr/m-abonner>

RÉOUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE - PHASE 1

Il vous est maintenant possible d'emprunter et de retourner des livres.
Vous devez toutefois réserver vos livres à l'avance.

Différentes options s'offrent à vous :

- Catalogue numérique :
 1. Rendez-vous sur le site mabibliotheque.ca/cnca;
 2. Cliquez le bouton **Mon dossier**;
 3. Entrez votre numéro d'utilisateur et votre nip.
- Par courriel : isso@reseaubibliocnca.qc.ca
- Par téléphone pendant les heures d'ouvertures : 418-728-2096

Vous pourrez ensuite vous présenter à la bibliothèque lors des heures d'ouverture habituelles. Il ne vous sera pas permis de circuler dans la bibliothèque et vous devrez respecter les règles d'hygiène en place.

Pour le retour des livres, un bac sera mis à votre disposition afin que vous puissiez y déposer vos documents lors des heures d'ouverture.

Toutapprendre est toujours disponible en ligne. Vous aimeriez apprendre une nouvelle langue, dessiner des chats ou même créer vos propres jeux vidéo? 120 000 heures de cours en accès gratuit et illimité. Rendez-vous au www.mabibliotheque.ca/cnca dans l'onglet «Livres & ressources numériques».

Si vous avez besoin d'aide concernant les services offerts par votre bibliothèque, n'hésitez pas à me consulter soit par courriel ou par téléphone.

Marie-Noëlle Bélanger, responsable de la bibliothèque
marienol@hotmail.com ou (418) 728-5978

N'hésitez pas à nous partager vos découvertes sur notre page Facebook
<https://www.facebook.com/Bibliotheque.la.reverie.issoudun>



BUREAU MUNICIPAL

314, rue Principale
Issoudun (Québec)
G0S 1L0

Municipalité d'Issoudun

Heures d'ouverture : Lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 12h30 À 16h30
Vendredi et les jours fériés fermé

Bureau municipal : 418 728-2006
www.issoudun.qc.ca

Issoudunois

Prochaine parution : Juillet 2020
Date de tombée : 29 juin 2020
Informations : admin@issoudun.qc.ca

